

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

**PROCÈS-VERBAL 2020-11-30**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la réunion ordinaire du 25 novembre 2020 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue en vidéoconférence, le trentième jour du mois de novembre deux mille vingt (2020-11-30), à seize heures (16 h).

À laquelle sont présents :

- M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand ;  
Mmes Barbara Paillé, préfète suppléante et mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;  
Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;  
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé ;  
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;  
Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;  
Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;  
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;  
François Gagnon, maire de Saint-Justin.  
Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé;  
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;  
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;  
Claude Boulanger, maire de Charette;  
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès

Sont absents :

- M. Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;  
Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;  
Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;  
Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

- Mmes Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière ;  
Élaine Giguère, greffière de la MRC et de la Cour municipale régionale ;  
M. Sébastien Langevin, coordonnateur du Service des communications ;

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à seize heures (16 h), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

**RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSENTE SÉANCE DU CONSEIL**

**Objet : Réf. : règlement #270-19**

**CONSIDÉRANT QUE** par le règlement #270-19, une rémunération pour chacun des membres du conseil est prévue pour chaque séance à laquelle il assiste;

POUR CE MOTIF :

**345/11/2020** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

Que le conseil de la MRC de Maskinongé renonce à la rémunération de la présente séance d'ajournement du conseil.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

**RÉGIE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**

**Travaux dans le cours d'eau Grande-Décharge**

**Objet : Coûts des travaux pour la déviation du cours d'eau Grande Décharge**  
**N/D : 202 et 1502.02**

**CONSIDÉRANT** le règlement d'emprunt 268-19 pour des travaux de déviation du cours d'eau Grande Décharge dans le Parc industriel régional, la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et l'acquisition de terrains pour la réalisation de la phase II est de 1 500 000 \$;

**CONSIDÉRANT** l'estimation budgétaire concernant la déviation du cours d'eau Grande Décharge faite en février 2019;

**CONSIDÉRANT** les délais supplémentaires qu'a occasionné le processus menant à l'autorisation d'exécution des travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs impose un délai restrictif pour faire la première phase des travaux de déviation;

**CONSIDÉRANT** l'urgence de procéder aux travaux de déviation du cours d'eau Grande Décharge;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de déviation de cours d'eau permettront d'améliorer le drainage dans le secteur et d'optimiser le développement économique dans le Parc industriel régional;

**CONSIDÉRANT QUE** la pandémie a engendré une hausse des coûts pour l'exécution des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les exigences de TC Énergie et de la CPTAQ ont également engendré des mesures haussant les coûts pour l'exécution des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus de demande d'autorisation et d'acquisition des terrains n'est pas encore terminé à ce jour;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions reçues suite au processus d'appel d'offres public pour les travaux de déviation du cours d'eau Grande Décharge;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'ajuster les coûts des travaux de déviation du cours Grande Décharge;

**CONSIDÉRANT QUE** cet ajustement de coûts n'a pas pour effet de modifier l'objet du règlement d'emprunt ni d'augmenter la charge des contribuables, conformément à l'article 1076 du Code municipal du Québec, mais bien de répartir différemment l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt;

POUR CES MOTIFS :

**346/11/2020** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,  
Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont;

**QUE** le conseil de la MRC accepte d'ajuster les coûts des travaux pour la déviation du cours d'eau Grande Décharge;

**QUE** le conseil de la MRC accepte d'affecter les sommes nécessaires du règlement d'emprunt 268-19 pour l'ensemble des travaux à effectuer pour la déviation du cours d'eau Grand Décharge.

**QUE** l'article 4 du règlement d'emprunt 268-19 est modifié par le suivant:

**« 4- Dépenses autorisées :**

La MRC décrète une dépense n'excédant pas un million cinq cents milles dollars (1 500 000, 00\$) pour l'exécution du présent règlement, cette somme étant ventilée comme suit :

DÉVIATION DU COURS D'EAU GRANDE DÉCHARGE

- Cout des travaux phase 1 (taxes nettes) :	499 796,10\$
- Cout des travaux estimé phase 11 (taxes nettes) :	592 971.15\$

**TOTAL TRAVAUX COURS D'EAU (taxes nettes) : 1 092 767.25\$**

DEMANDE À LA CPTAQ-ACQUISITION DES TERRAINS

-Demande autorisation/honoraires professionnels/achat terrain : 407 232.75\$ »

**QU'une** copie de la résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec conformément à l'article 1076 du Code municipal du Québec;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU GRANDE-DÉCHARGE**

**Objet : Octroi du contrat**  
**N/D : 1410.0327 et 1502.02**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé, dans son rôle de Régie du Parc industriel régional (PIR), a procédé à un appel d'offres publiques par le biais du

système électronique des appels d'offres (SEAO) pour des travaux de détournement du cours d'eau Grande-Décharge ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Adil Lahnicchi, ingénieur, coordonnateur du Service technique de la MRC de Maskinongé, d'accepter la plus basse soumission conforme ;

POUR CES MOTIFS :

**347/11/2020** Proposition de François Gagnon, maire de Saint-Justin, appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC, dans son rôle de Régie du Parc industriel régional, accepte la recommandation de monsieur Adil Lahnicchi, coordonnateur du Service technique, et accorde le contrat des travaux de détournement du cours d'eau Grande-Décharge à l'entreprise Alide Bergeron et Fils Ltée au prix de quatre cent soixante-cinq mille six cent quarante-six dollars (465 646 \$) plus les taxes applicables, selon les termes et conditions du devis et des documents d'appel d'offres ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **Félicitations**

**Objet : Ferme Charles Charette et fils**

**N/D : 710.01**

**CONSIDÉRANT QU'**Agropur a tenu une assemblée régionale virtuelle le 24 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette assemblée, la Ferme Charles Charette et Fils de Saint-Léon-le-Grand a obtenu la première place régionale pour la qualité de son lait ;

POUR CES MOTIFS :

**348/11/2020 IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé félicite Messieurs Charles, Nicolas et François Charette pour tout leur travail, pour les efforts qu'ils déploient afin que leurs vaches soient en santé et produisent un lait de qualité, et pour la reconnaissance reçue de leurs pairs, reconnaissance qui rejaillit sur l'ensemble de notre région ;

#### **Bureau des délégués**

**Objet : Nomination des membres du comité**

**N/D : 110.0108**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a nommé le comité administratif pour s'occuper du Bureau des délégués (Référence : résolution numéro 342/11/2020) ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la loi les membres du Bureau des délégués sont

au nombre de trois, que le préfet y siège d'office et que les deux autres membres sont nommés par le conseil, à la séance du mois de novembre ;

POUR CES MOTIFS :

**349/11/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;

Pour nommer :

Mme Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont  
M. Roger Michaud, maire de Maskinongé

Membres du Bureau des délégués de la MRC de Maskinongé, le préfet étant d'office membre.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**350/11/2020** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère, Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

Pour lever la séance d'ajournement à seize heures quinze (16 h 15), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RÉDIGÉ PAR :

Diane Faucher, secrétaire au greffe par intérim

---

**ROBERT LALONDE,  
PRÉFET**

---

**PASCALE PLANTE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

*« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

.....

